



Utiliser le PGI dans la GRH

1. Le PGI : «Ensemble de logiciels interconnectés intégrant les principales fonctions nécessaires à la gestion des flux et des procédures de l'entreprise» (comptabilité et finances, RH, etc.). Tous ces logiciels accèdent à des ressources communes, en particulier des bases de données.

Le digital transforme aujourd'hui les fonctions RH qui se doivent d'apporter des conseils, des outils, des processus automatisés afin de gagner du temps sur les tâches administratives à faible valeur ajoutée et permettre de se concentrer sur des tâches à valeur telle que la gestion des talents. Les RH se muent en créateurs de valeur.

2. Les modules RH



3. La mise en œuvre du PGI module paie

Pour chaque PGI utilisé comme CEGID, EBP, SAGE..., il convient préalablement de procéder au paramétrage de différents éléments.

- Paramétrer la société (tous les paramètres légaux et conventionnels comme affecter la convention collective...).
- Mettre à jour les éléments de la paie (cotisations).
- Créer les salariés (nom, adresse, éléments du poste, type de contrat, date d'entrée dans la société, salaire de base, absences, congés...).
- Établir un bulletin de paie (sélection de la période, des rubriques correspondant au salarié, saisie des commissions, des congés et des absences, des heures supplémentaires...).
- Éditer des états (livre de paie, bilan social).
- Transférer les écritures comptables (clôturer la paie).